

Fédération des arts de la rue en Île-de-France

PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ÉTAT DES LIEUX COMPAGNIES 2011

le 19 mars 2013 au Grand Parquet

la fédération des arts de la rue en Île-de-France

EDITO :

*Etat des lieux réalisé par le Conseil d'administration
de la Fédération des arts de la rue en Ile-de-France,
avec le concours des compagnies répondantes.*

*Traitement des données : Hélène Lachambre
Coordination : Agnès Pellerin
Graphisme : Denis Brumaud*

Connaître le chemin ne dispense pas de le parcourir. Et s'il nous est facile de savoir quels sont nos atouts, nos manques, notre réalité, nous avons voulu regarder nos expériences individuelles à l'aune du collectif et poursuivre ainsi le travail d'observation participative et partagée que nous avons engagé en 2008 dans le cadre de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles).

Le champ artistique des arts de la rue est très développé en Ile-de-France, au sens où la région compte parmi les plus dynamiques du pays en abritant un quart des compagnies françaises.

Les espaces urbains variés, les modes de gestion multiformes aux échelles très différentes (Paris, banlieue, agglomérations, communautés de communes, villes), les enjeux que pose aujourd'hui la métropole parisienne, l'extrême densité qui a son pendant de ruralité, la diversité des hommes et des femmes qui en composent sa population sont autant de facteurs qui en font une région riche et propice à inventer de nouveaux modes de rencontre avec les publics, à stimuler l'inventivité des artistes et des opérateurs. Cela doit passer par une politique culturelle innovante et ambitieuse, véritable outil de développement.

Nous le savons, nous, professionnels qui œuvrons avec un engagement et une conviction dignes des plus belles jeunesse, que nous avons des ambitions sans moyens et que notre situation est fragile. Savoir où nous en sommes aujourd'hui à travers cette étude, c'est donner à voir pour nous-mêmes et pour nos partenaires, que nos revendications sont justes et que nous devons continuer à nous battre ensemble pour défendre cette belle utopie de l'art dans l'espace public.

Laetitia Lafforgue, *Présidente*

La Fédération des arts de la rue en Ile-de-France aujourd'hui

La Fédération des arts de la rue en Ile-de-France est l'organisation professionnelle régionale créée en 2005, ayant pour objectif de structurer et d'inscrire durablement le secteur des arts de la rue sur le territoire francilien. Forum d'échanges et d'actions ainsi que force de proposition, elle vise à valoriser les démarches artistiques dans l'espace public et aussi à améliorer les conditions de travail des professionnels. Elle est l'antenne régionale de la Fédération nationale des arts de la rue.

En 2012, la Fédération Ile-de-France regroupe 107 adhérents dont 35 structures - compagnies, festivals, collectivités, lieux de fabrique - et 72 adhérents individuels - artistes, techniciens, chargés de production / diffusion, administrateurs, et autres complices des arts de la rue.

La moitié de l'échantillon qui a pris part à cette enquête fait partie des **27 compagnies adhérentes** en tant que structures à la Fédération des arts de la rue en IDF.

INTRODUCTION : démarche méthodologique et échantillon

En 2008, la Fédération des arts de la rue en Ile-de-France avait réalisé, dans le cadre de l'UFISC, une première enquête Compagnies, suivie en 2009 d'une enquête sur la diffusion des arts de la rue dans la région¹.

L'objectif 2011 de ce nouvel état des lieux des compagnies est d'obtenir une photographie actualisée du secteur, via le prisme des compagnies. L'analyse de cette enquête a pour objet d'approfondir nos connaissances sur nos adhérents et sur le secteur en général afin de pouvoir nourrir un dialogue plus construit avec nos partenaires.

48 compagnies franciliennes ont participé à cette nouvelle enquête 2011. 80% d'entre elles sont répertoriées dans la base de données de HorsLesMurs qui recense, dans les *Chiffres clefs des arts du cirque et des arts de la rue 2010*, plus de 200 « artistes et compagnies » franciliens d'arts de la rue auto-déclarés.

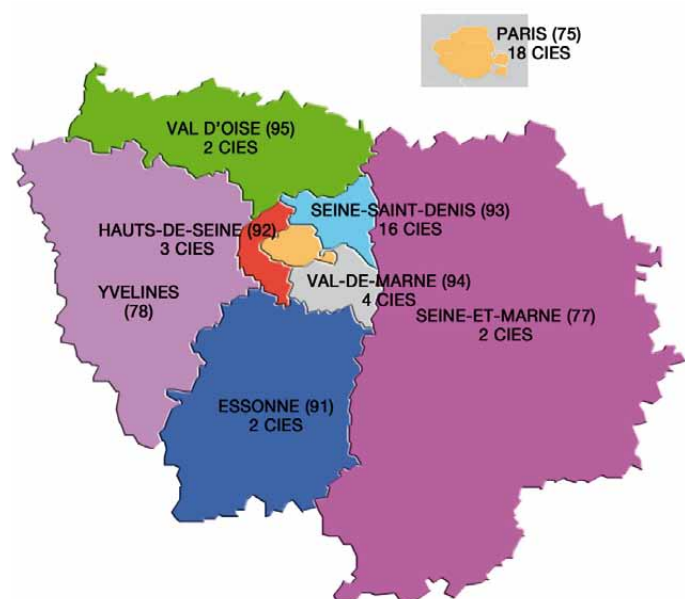
Sur l'enquête 2008, 42 compagnies avaient répondu. 30 structures ont participé à la fois à l'état des lieux 2008 et à l'état des lieux 2011². Elles constituent un **échantillon commun** qui permet de dégager des comparaisons entre ces 2 périodes.

Dans une démarche d'observation participative et partagée, une quinzaine de compagnies a travaillé sur plusieurs sessions à l'analyse des résultats.

Comme en 2008, en comparant le répertoire de HorsLesMurs avec les noms des compagnies qui ont répondu, nous pouvons affirmer que **les compagnies les plus jeunes, les plus émergentes, les moins structurées et non subventionnées, sont ici sous représentées**. Ne serait-ce parce qu'elles n'avaient pas le personnel suffisant pour remplir le questionnaire. Notre échantillon est surtout constitué des compagnies les plus professionnalisées.

L'échantillon est hétérogène aussi bien par la taille des structures, que par leurs esthétiques ou leurs activités. La diversité est une donnée importante dans le secteur des Arts de la rue. Certaines compagnies proposent, outre leur travail de création, des ateliers, de l'action culturelle, de la programmation, de la fabrication ou de l'accueil en résidence.

En lisant ces chiffres, il faut être conscient que **cette enquête n'est pas exhaustive** mais qu'elle rend compte de la vie actuelle de 48 compagnies franciliennes dans leurs **diversités et spécificités**. Un prochain questionnaire de la Fédération Ile-de-France permettra d'analyser plus précisément les programmeurs arts de la rue du territoire, et de dégager des évolutions depuis 2009.



1/ CARACTERISTIQUES GENERALES

Concernant le **département d'appartenance** des compagnies, tous les départements sont représentés, mais de manière très inégale, avec, comme en 2008, une prépondérance de Paris (37%) et de la Seine-Saint-Denis (33%), où 2/3 des compagnies ont leur siège social.

Concernant la **forme juridique** des structures, les résultats ont montré que toutes les compagnies sont constituées en associations loi 1901, sauf 2 qui sont structurées en SARL.

Du point de vue de l'**ancienneté** des compagnies, 2/3 des compagnies ont plus de 10 ans d'existence, 1/3 s'est créé en 2003 ou après. 3 structures ont été créées entre 2008 et 2011.

¹ Voir <http://www.federationartsdelarueidf.org/fedelIDF/index.php?page=observation>

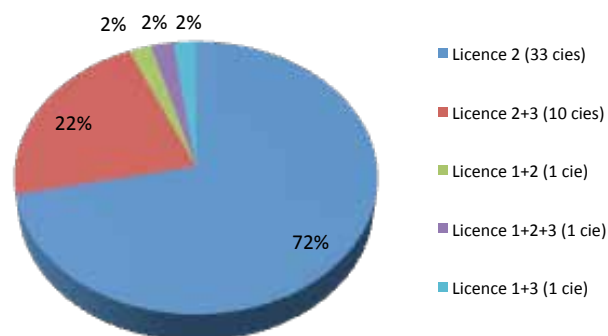
² Parmi les 12 compagnies n'ayant pas rempli derechef le questionnaire : au moins une a déménagé hors de l'IDF, plusieurs ont été mises en sommeil temporairement ou définitivement (un cas de fin de parcours/retraite), plusieurs autres manquaient simplement de disponibilité durant la période restreinte de réponse au questionnaire.

Concernant les **licences**, en 2011, 96% des compagnies détiennent une licence. 72% ont déclaré avoir la licence 2, correspondant à l'activité de production de spectacles. 22% partagent cette licence 2 avec la licence 3 (diffusion), ce qui traduit la pluriactivité des compagnies. Près d'1/4 des compagnies interrogées contribuent à la diffusion des arts de la rue en IDF.

Une seule compagnie cumule les 3 licences (pour rappel, la licence 1 concerne l'exploitation de lieux de spectacles). Ces chiffres sont très proches de ceux de 2008.

Concernant la **TVA**, comme en 2008, la moitié des compagnies est assujettie à la TVA, alors que beaucoup pourraient ne pas l'être.

Les licences des compagnies



2/ REPRESENTATIONS : UN CONTEXTE DE DIFFUSION QUI SE DEGRADE

Le nombre total de représentations recensées auprès des compagnies interrogées est en 2011 de 1674, dont 43% ont eu lieu en rue en Ile-de-France. Le maximum atteint est de 179 représentations annuelles. 1/3 des compagnies se produit à l'International.

Seules 2 compagnies ont réalisé l'ensemble de leurs représentations en Ile-de-France. (7 représentations pour l'une, 28 pour l'autre). 3 compagnies ont indiqué ne pas avoir eu du tout de représentations. A noter que parmi elles, une compagnie s'est concentrée sur d'autres activités (accueil en résidence, programmation, fabrication).

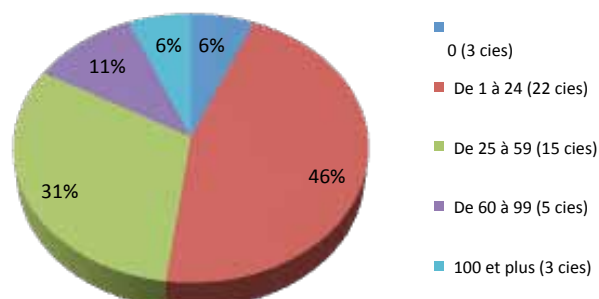
A noter aussi que, dans les arts de la rue, les spectacles grands formats qui nécessitent plusieurs jours de montage et un nombre important d'interprètes, sont par leur forme « lourde » peu préposés à être diffusés sur de nombreuses dates.

Le nombre de représentations globales (en rue et autres) chez les compagnies ayant participé à l'état des lieux de 2008 et à celui de 2011 a diminué de 9% ce qui souligne **une dégradation du contexte de diffusion**. Cette dégradation au niveau général est pondérée par l'augmentation de 52% du nombre de représentations données sur le territoire francilien par les compagnies franciliennes. Il y a donc **un progrès de la situation de la diffusion en Ile-de-France pour les compagnies franciliennes**, mais qui est loin de compenser la baisse générale de la diffusion. Les coûts de transports ayant fortement augmenté en 3 ans, les programmeurs franciliens ont-ils plus fait appel aux compagnies locales ? L'enquête sur la diffusion permettra d'étudier cette hypothèse.

A noter également que certaines compagnies franciliennes qui font aussi de la programmation, sont en mesure de se créer pour elles-mêmes des débouchés en auto-programmant leurs créations.

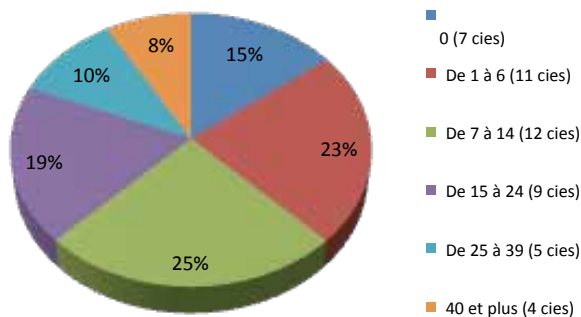
Nombre de représentations

Echantillon : 48 compagnies
Moyenne = 34,88 / Médiane = 23,50 / Min = 0 / Max = 179 / Somme = 1674



Nombre de représentations en Ile-de-France

Echantillon : 48 compagnies
Moyenne = 14 / Médiane = 9 / Minimum=0 / Max = 60 / Somme=667



- Dans l'échantillon commun 2008-2011, la médiane est
- passée de 10 à 14 représentations en Ile-de France (pour
- un maximum de 63 représentations).
- En 2011, 4 compagnies, ayant eu par ailleurs des repré-
- sentations hors de l'IDF, ont indiqué n'avoir eu aucune
- représentation en IDF en 2011.
- 667 représentations ont été recensées en rue en Ile-
- de-France, dont 48% ont été programmées par des col-
- lectivités publiques, 40% par des programmeurs indé-
- pendants, et 12% par des entreprises commerciales et
- comités d'entreprise.

AUTRES ACTIVITÉS :

Outre les représentations, la moyenne de journées d'action culturelle annuelles par compagnie est de 20 journées en 2011 (avec une grande disparité entre les compagnies, dont seules 40% des compagnies qui ont répondu au questionnaire ont renseigné ce champ).

La moyenne des journées d'ateliers est de 35 journées annuelles (29% des compagnies ont répondu à cette question). Sur ce point, on peut noter une réflexion commune des arts de la rue, qui ne se reconnaissent pas forcément dans la notion d'action culturelle « autour » d'un spectacle, mais qui incluent à leurs temps de création spécifique, in situ, des interventions auprès des habitants.

SPECTATEURS :

La question de la jauge habituelle est complexe car cette donnée est très variable d'un spectacle à l'autre. En fonction de l'âge ou de la réputation des festivals, en fonction du lieu, de la nouveauté ou du défrichage, cette donnée de la jauge fluctue beaucoup. Ceci peut expliquer l'absence de réponse de 23% des compagnies. A noter que les jauges sont parfois limitées par les compagnies elles-mêmes, du fait de contraintes techniques, artistiques ou liées à l'occupation de l'espace public. 42% des compagnies déclarent avoir une « jauge habituelle » de moins de 300 personnes. 21% des compagnies évoquent une jauge habituelle de 300 à 500 personnes. 12,5% des compagnies jouent devant une jauge de 1000 à 6000 personnes.

Le nombre total de spectateurs touchés toutes représentations confondues sur l'année 2011, atteint 486 320 (mais le taux de réponse est de 85% seulement à cette question délicate pour les compagnies puisqu'il s'agit d'estimations). La moitié des compagnies répondantes estime avoir touché entre 7 162 et 40 000 spectateurs en 2011.

Ces chiffres sont l'illustration de la diversité des formats et montrent que **les arts de la rue atteignent des publics importants** : la moyenne estimée de spectateurs par représentation est d'environ 300 personnes.

3/ BUDGETS : DONNEES GENERALES

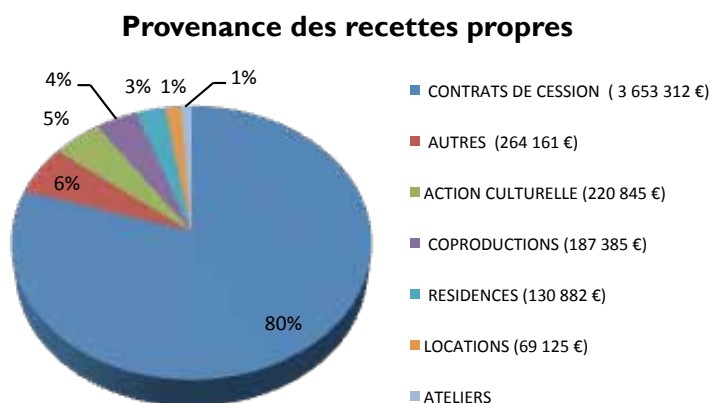
Les compagnies interrogées représentent en 2011 7 522 334 euros de recettes, subventions incluses, et 7 507 616 euros de charges totales.

La moitié des compagnies a des charges totales comprises entre 4 780 et 91 868 euros. L'autre moitié a des charges supérieures à 91 868 euros.

La moyenne des charges, si l'on exclut les 2 structures à plus gros budgets, qui induisent un biais statistique, est de 133 963 euros.

Les recettes hors subventions correspondent à 4 572 779 euros, répartis selon le graphique ci-contre.

A noter que sur l'échantillon commun 2008-2011 : les recettes propres ont diminué de 10%.



En 2011, **80% des recettes propres proviennent des contrats de cession**. Les montants cumulés des contrats de cession vont de 3 300 euros à 420 000 euros. (81% des compagnies ont répondu à la question des recettes issues des contrats de cession). Globalement, les montants les plus élevés correspondent aux structures proposant le plus grand nombre de représentations, ils ne traduisent pas des montants de contrats de cession très élevés. Le calcul théorique du montant moyen du contrat de cession est de 2 182 euros.

La tranche la plus représentée concerne des recettes provenant des contrats de cession entre 50 000 et 100 000 euros (17% des compagnies répondantes). Seule une compagnie a touché plus de 400 000 euros en contrats de cession. 12,5% des compagnies ont vendu des contrats de cession pour moins de 10 000 euros dans l'année 2011. Nous pouvons faire le lien avec le montant bas des contrats de cession dans le secteur des arts de la rue, comparé à d'autres champs du spectacle vivant. Néanmoins ces chiffres peuvent aussi correspondre à des compagnies qui durant l'année 2011 étaient principalement en création, ou dédiées à d'autres activités. Il faut également garder en mémoire qu'une compagnie a été créée en cours d'année 2011.

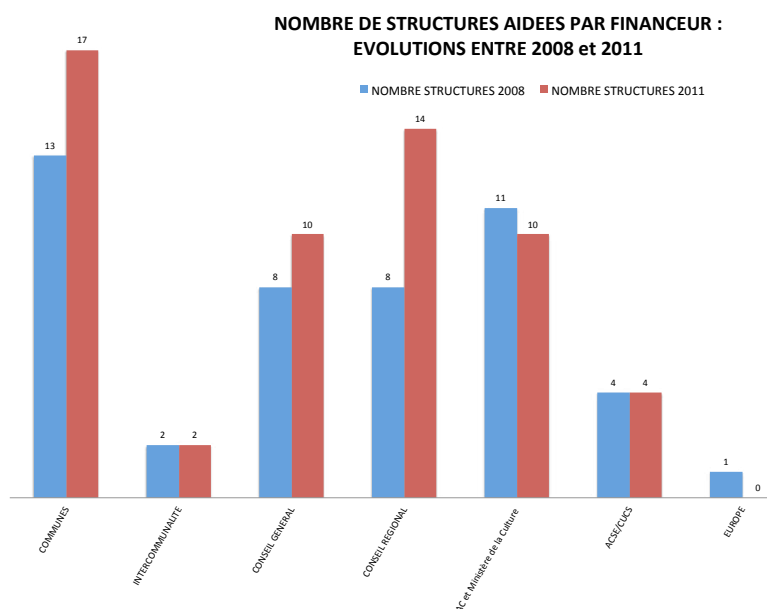
Concernant le **mécénat**, les compagnies y ont très peu recours. 5 compagnies bénéficient d'actions privées de mécénat ou de sponsoring, en 2011, à hauteur de 21 821 euros. Ce montant était déjà bas en 2008 : 7 700 euros répartis sur 4 structures. Lors de l'enquête diffusion, il sera intéressant de questionner les évolutions du secteur sur cette question du mécénat.

4/ LES PARTENAIRES : SUBVENTIONS ET AIDES DES SOCIÉTÉS CIVILES

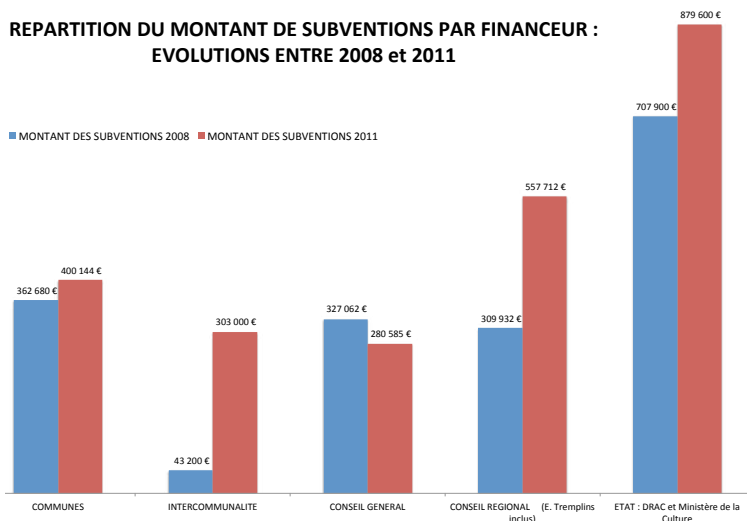
Les subventions concernent tous les services : Culture et autres services.

Evolution des subventions publiques sur l'échantillon commun 2008-2011 :

Les montants de subvention des Conseils généraux sont les seuls à avoir diminué entre 2008 et 2011, sur l'échantillon commun (16% de baisse globale).



REPARTITION DU MONTANT DE SUBVENTIONS PAR FINANCEUR : EVOLUTIONS ENTRE 2008 et 2011



L'augmentation des montants globaux de subventions sur cet échantillon commun est sensible :

- + 29%. Mais sur les 30 compagnies composant cet échantillon commun, seules 2 nouvelles accèdent à des aides publiques alors qu'elles n'en avaient pas en 2008. 7 restent non subventionnées et une perd son unique subvention qui était d'un faible montant. On peut en déduire qu'entre 2008 et 2011, les nouvelles subventions ont répondu à un besoin des compagnies déjà subventionnées de renforcer leur structuration.

En 2011 :

- 71% des compagnies reçoivent des aides publiques. En 2008, elles étaient 62% de l'échantillon total (qui ne comprenait, pour rappel, que 42 structures, contre 48 en 2011), pour un montant de 2 061 417 euros. Il est ici nécessaire d'attirer l'attention sur les activités très diversifiées des structures, dont plusieurs touchent des subventions publiques, recensées ici, non pas au titre de la création mais au titre d'une activité de diffusion, d'action culturelle, de fabrication ou d'accueil en résidence.

- Les montants de subvention restent faibles. **Un tiers des compagnies subventionnées touchent moins de 10 000 euros de subventions.** Si l'on extrait les 2 structures les plus subventionnées, les subventions représentent en moyenne 29% des recettes des compagnies touchant des aides publiques.

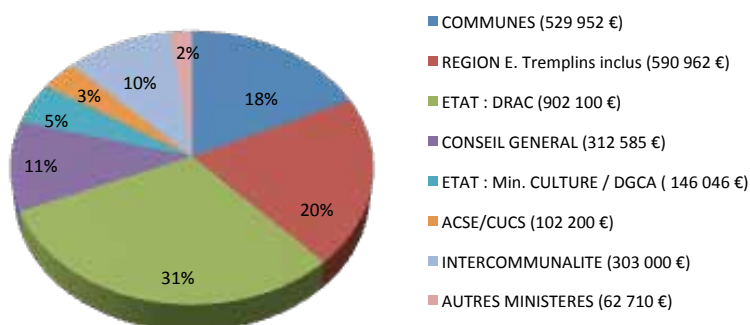
- Les arts de la rue restent les parents pauvres des subventions du spectacle vivant.** Les subventions présentées ici constituent de faibles pourcentages dans les budgets culturels globaux de nos partenaires. En 2011, elles ne représentaient que 2,7% des aides totales du service Théâtre de la DRAC

et 2,6% en 2008 ; au niveau de la Région, elles représentaient, en 2008 comme en 2011, 4,5% des aides du service Spectacle vivant (en fonctionnement, hors organismes associés).

Il faut préciser ici que certaines grosses compagnies, en particulier la présence du Centre national des Arts de la rue dans l'échantillon, induisent un biais statistique.

Dans l'échantillon 2011, le total des subventions recensées auprès des compagnies est de 2 949 555 euros répartis selon le schéma ci-contre.

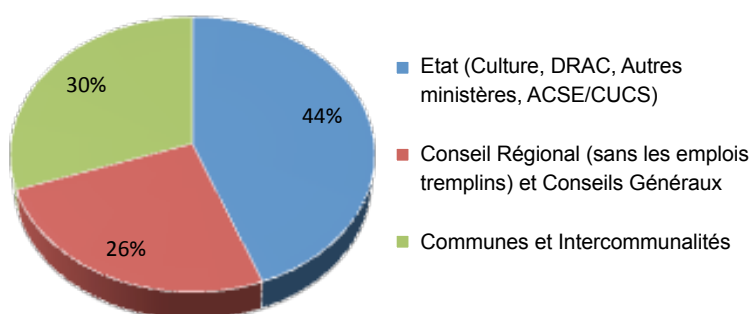
Répartition des aides publiques par montants



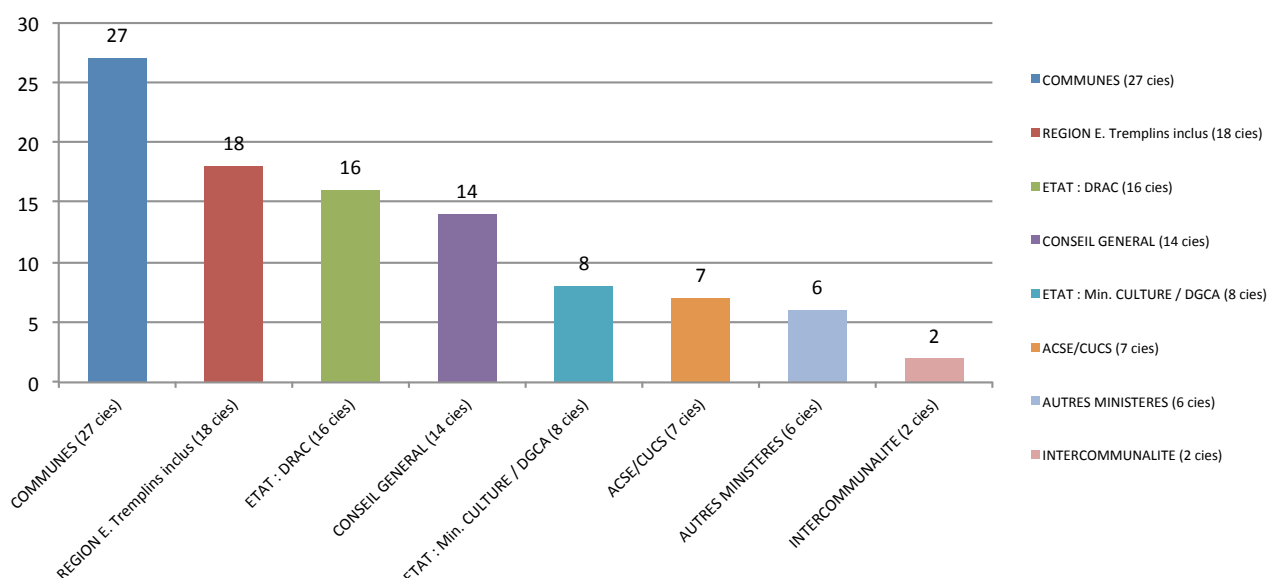
Si l'on prend en compte les montants de subvention, l'Etat est le premier pourvoyeur des compagnies (44%), ensuite ce sont les communes et intercommunalités qui interviennent (30%). La Région (hors Emplois tremplins) et le département interviennent en 3^{ème} place avec 26%.

En revanche, si l'on prend en compte le nombre de structures aidées, les communes arrivent en première place (voir ci-dessous). En 2008, le constat était le même.

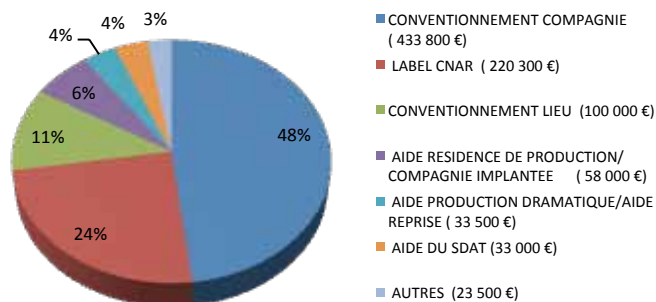
Répartition des aides publiques (sans les emplois tremplins)



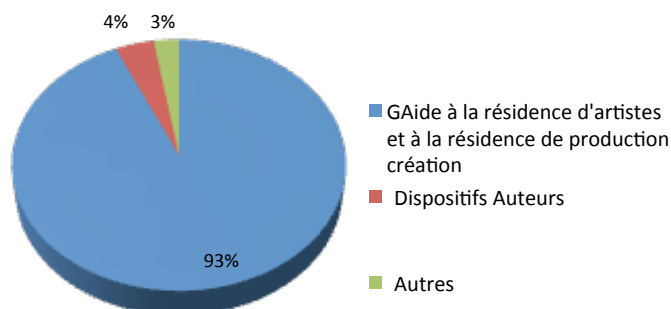
Répartition des aides publiques par nombre de compagnies



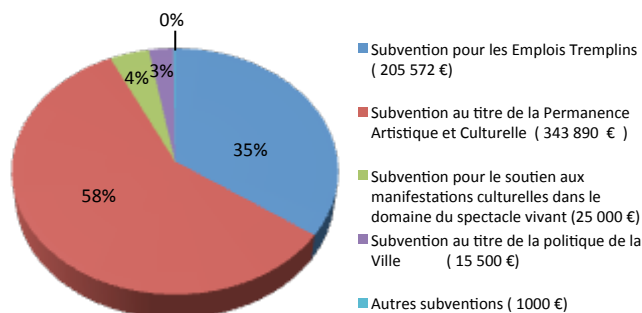
Répartition des aides de la DRAC en montant



Montant des aides du Ministère de la Culture



Répartition des aides du Conseil Régional en montants



A) Détail des aides de la DRAC (902 100 euros) :

- 16 structures interrogées ont été aidées. 48% des aides de la DRAC recensées proviennent de conventionnements compagnies. 24% du montant total sont attribuables au Centre national des arts de la rue francilien porté par une compagnie.
- (Pour information, 5 compagnies conventionnées, 1 lieu et 1 CNAR, sur 9 structures conventionnées sont représentées dans l'échantillon).

Evolutions des aides de la DRAC sur l'échantillon commun 2008-2011 :

- L'augmentation constatée (+ 9%) est due à l'augmentation du lieu labellisé CNAR et du lieu conventionné également porté par une compagnie. Si l'on exclut ces 2 structures, les aides n'ont augmenté que de 2%.

B) Détail des aides du Ministère de la Culture (147 592 euros) :

- 10 structures interrogées ont été aidées en 2011 par la DGCA.

C) Détail des autres ministères (62 710 euros) :

- Entre 2008 et 2011, les compagnies diversifient leurs sources de financement. 5 ministères autres que le ministère de la Culture ont financé des compagnies : Travail, Affaires étrangères, Jeunesse et Sports, Ville, Emploi.
- On constate que 17% des compagnies perçoivent des financements de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

D) Détail des aides du Conseil régional d'Ile-de-France (590 962 euros) :

- La majorité des subventions du Conseil régional est versée dans le cadre de la Permanence Artistique et Culturelle : 89% du total des aides, si l'on exclut les aides Emplois Tremplin, lesquelles n'émanent pas du service Culture.
- (A titre d'information, 9 des 10 compagnies d'arts de la rue touchant une PAC sont représentées dans l'enquête).
- Toutes les compagnies aidées par le service Spectacle vivant du Conseil régional touchent également une subvention du Conseil général et de la Commune.

Nota :

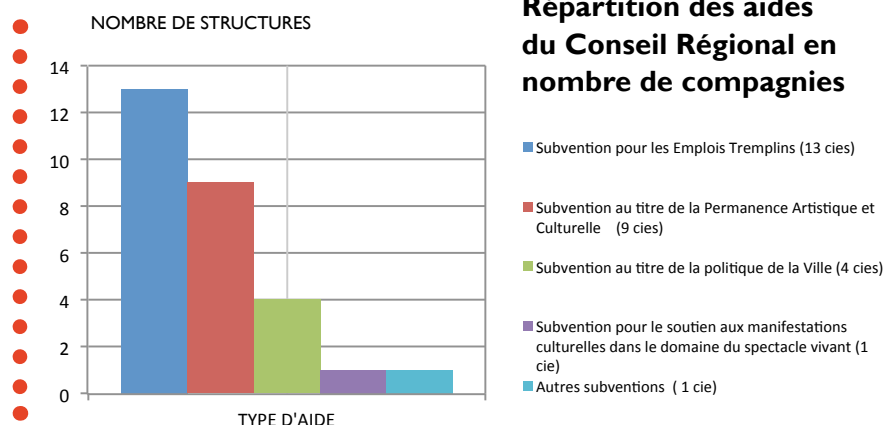
En 2011, en dehors des aides directes du Conseil régional, une seule compagnie a touché une aide à la production d'Arcadi. (En 2008, une autre compagnie avait touché une aide à la reprise d'Arcadi).

Evolutions des aides du Conseil régional sur l'échantillon commun entre 2008 et 2011 :

Les subventions ont globalement augmenté de 44% (30% sans les Emplois tremplins). Les subventions au titre de la Permanence artistique et culturelle ont augmenté de 38% depuis 2008 sur l'échantillon commun, correspondant à 3 compagnies aidées en plus. En 2011, une compagnie est aidée au titre des subventions pour le soutien aux manifestations culturelles, ce qui n'était pas le cas auparavant.

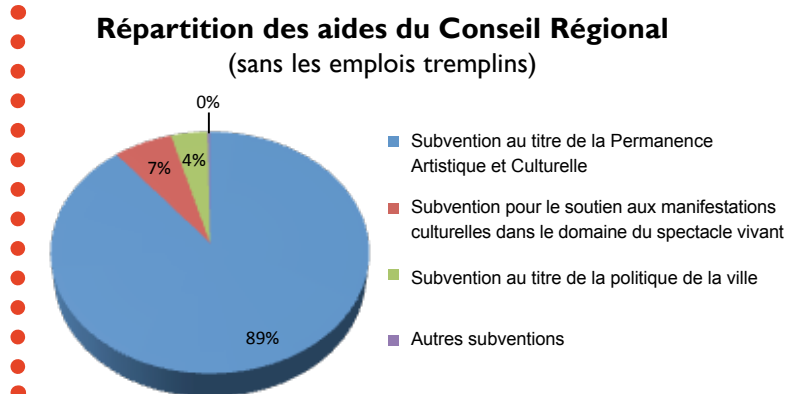
Par contre, les subventions au titre de la Politique de la ville ont diminué. Les compagnies communes aux deux enquêtes ne

perçoivent toujours pas de subventions pour les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, ni pour l'Economie Sociale et Solidaire, ni pour l'investissement.

**E) Détail des subventions des Conseils Généraux (312 585 euros) :**

12 structures ont été aidées par le Conseil général en 2011.

Tous les départements qui composent l'Ile-de-France ont versé des aides, sauf les Yvelines. (Les montants des subventions de Paris n'apparaissent pas ci-dessous car elles sont comptabilisées dans les subventions des communes).



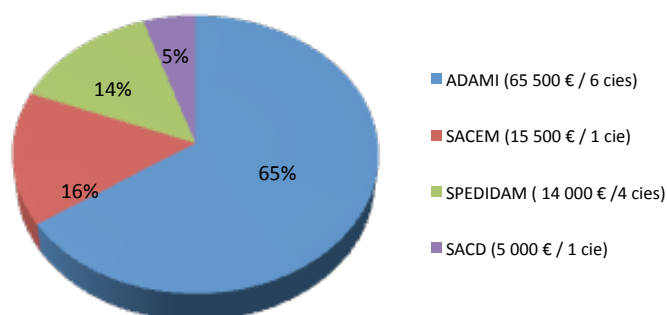
	montant subventions 2011	nombre de structures 2011
Essonne	43 500	2
Hauts-de-Seine	18 385	1
Seine-et-Marne	34 000	1
Seine-Saint-Denis	175 200	5
Val- d'Oise	33 000	2
Val-de-Marne	8 500	1
Yvelines	0	0
TOTAL	312 585	14

F) Communes (529 952 euros)

Plus de la moitié des compagnies (56%) reçoivent des financements communaux. Les communes sont les premières pourvoyeuses des compagnies d'arts de la rue en nombre de structures aidées, ce qui traduit le lien fort des arts de la rue avec les collectivités.

La Ville de Paris participe à elle seule à hauteur de 34% de financement de l'ensemble des communes, répartis sur 9 compagnies. Si l'on compare les données de l'échantillon commun 2008-2011, on peut noter une augmentation de 17% des contributions de la Ville de Paris.

Répartition des aides des sociétés civiles en montants



G) Les aides des sociétés civiles (100 000 euros)

- Seules 8 compagnies perçoivent des aides d'au moins une des différentes sociétés civiles. C'est l'ADAMI qui contribue le plus au financement des projets en terme de montants, puisqu'elle représente 65% des aides des sociétés civiles pour les compagnies.
- Parmi les 8 compagnies, une seule cumule des aides de la SACEM, de l'ADAMI et de la SPEDIDAM. Une autre a des aides de l'ADAMI et de la SPEDIDAM. Les autres ne perçoivent une aide que d'une seule société civile.

5/ EMPLOI

En nombre de personnes, les compagnies emploient 1131 personnes sur l'année (une même personne pouvant être employée par plusieurs structures), tous types de contrats confondus.

En moyenne, les salaires représentent 61% des charges totales des structures.

Dans l'échantillon commun, cette proportion a baissé entre 2008 et 2011 : passage de 69% à 59%.

En 2011, 73% des compagnies employeuses déclarent appliquer une convention collective. 2 compagnies n'ont pas précisé quelle convention. Ce montant est en hausse par rapport à 2008, où seules 58% des compagnies employeuses avaient déclaré une convention collective.

Comme en 2008, la CCNEAC reste très majoritairement déclarée par les compagnies (58% des compagnies employeuses), loin devant la convention des entrepreneurs de spectacles, la convention des théâtres privés ou encore la convention de l'animation. Ceci, alors même qu'elles ne concernent pas spécifiquement le secteur des arts de la rue.

A) Heures des intermittents

Le total des heures d'artistes en CDDU (Contrat à Durée Déterminée d'Usage) correspond à 92 727 heures. Ce chiffre est biaisé et doit être revu à la hausse car 36 compagnies seulement ont renseigné ce champ.

Le total des heures de techniciens en CDDU des 31 compagnies ayant renseigné

ce champ correspond à 19 603 heures.

Le total des heures des personnels administratif ou de communication en CDDU des 19 compagnies ayant complété ce champ correspond à 5 284 heures.

Par ailleurs, il est important de noter à titre de remarque générale que les salariés sont de moins en moins rattachés à une compagnie. La notion de troupe a tendance à disparaître car les artistes et techniciens sont poussés à travailler pour plusieurs compagnies pour faire face à la baisse des représentations. En IDF où les représentations se concentrent sur certains week-end seulement, cela pose de vrais soucis de programmation, du fait de l'indisponibilité des artistes.

L'emploi d'intermittents sur l'échantillon commun 2008-2011 a évolué comme suit :

- pour les artistes, diminution de 3% des effectifs et diminution de 2,2% des heures,
- pour les techniciens : diminution de 2% des effectifs, et diminution de 29% des heures,
- pour les personnels administratif ou de communication en CDDU : l'effectif a doublé entre les deux états des lieux et le nombre d'heures a augmenté de 18%.

B) CDI et CDD dans les compagnies

Parmi les 35 personnes en CDI, 18 sont sur des postes Emploi-tremplin.

(NB : au total, en 2011 le Conseil régional finance 21 postes emploi tremplin dédiés à des compagnies arts de la rue et 6 autres postes attribués à d'autres types de structures arts de la rue).

Les CDI aidés représentent ainsi 51% de l'ensemble des CDI.

36% des 25 personnes employées en CDD sont employées sous la forme de contrats aidés CUI-CAE.

Les compagnies emploient plus de personnes en CDI qu'en CDD. On comptabilise 5,7 fois plus d'heures effectuées en CDI qu'en CDD. (Cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'un grand nombre de CAE-CUI sont des temps partiels).

Sur l'échantillon commun 2008-2011, 3 structures embauchent des salariés alors qu'elles ne le faisaient pas encore en 2008.

On constate une augmentation de 33% des CDI aidés (parallèlement, le nombre de CDD au sein de l'échantillon commun a diminué de 33%) : 5 structures ont pu disposer d'un emploi tremplin supplémentaire et 5 structures sont entrées dans le dispositif Emploi Tremplin. On peut constater un impact positif sur le chiffre d'affaires de ces 10 compagnies concernées : il a augmenté de 65% entre 2008 et 2011 ; et le montant de leurs subventions publiques a augmenté de 50%. Leur nombre de représentations totales est resté stable, mais leurs représentations franciliennes ont presque doublé.

Néanmoins nombre de compagnies sont confrontées au problème de la pérennisation de ces postes car le développement induit des charges difficiles à supporter sur le long terme par les structures alors même que ces postes sont structurants.

A noter qu'entre 2008 et 2011, 1 structure a pu également disposer d'un poste Adulte relais.

C) Autres formes de ressources humaines

21 artistes travaillent pour les compagnies en percevant des honoraires ou droits d'auteur.

8 personnes sont mises à disposition par des collectivités sur des événements ponctuels.

20 stagiaires participent au fonctionnement des compagnies.

54 personnes, soit une moyenne de 3 personnes par compagnie répondante, interviennent en tant que bénévoles à des postes d'administration, au bureau des associations.

127 personnes, soit une moyenne de 8 personnes par compagnie répondante, interviennent en tant que bénévoles actifs c'est-à-dire qu'ils interviennent ponctuellement sur des événements ou autres.

6/ AVEC OU SANS LOCAUX

77 % des compagnies déclarent disposer d'un **bureau**. Près 1/3 des bureaux en Ile-de-France sont mutualisés entre différentes structures pluridisciplinaires. Les bureaux sont loués dans 57% des cas et mis à disposition des compagnies (notamment par les communes) dans 40% des cas. Une seule compagnie est propriétaire de ses bureaux.

67% des compagnies disposent d'au moins un **espace de répétition**. Parmi elles, la moitié mutualisent cet espace. Dans 61% des cas, ces espaces sont mis à disposition (notamment par les collectivités). Et dans 39% des cas, ils sont loués par les compagnies. 85% disposent d'un **espace de stockage**, 54% disposent d'un **espace de fabrication**.

9 compagnies disposent d'**espaces de représentation** : chapiteau, camions, container, bus, autre structure scénique ou autres lieux d'accueil fixes (restaurant, parking, terrain extérieur...) investis par les compagnies.

Ces chiffres sont proches de ceux de 2008, et comme en 2008, **une corrélation existe entre le fait de disposer d'espaces de travail et le fait de recevoir des subventions publiques**. 78% des compagnies disposant d'un bureau et/ou d'un espace de répétition reçoivent des aides publiques. 91% des compagnies disposant d'un espace de stockage reçoivent des aides publiques. 81% des compagnies disposant d'un espace de fabrication reçoivent des aides publiques.

Une enquête plus approfondie permettrait d'affiner ces données brutes. Ne nous voilons pas la face sur ces chiffres qui pourraient apparaître très positifs, il s'agit souvent de solutions fragiles : baux précaires, loyers chers (Ile-de-France oblige - en particulier Paris et petite couronne), espaces présentant des dysfonctionnements importants (absence d'isolation, etc), espaces insuffisants (trop petits pour l'accueil de constructions monumentales par exemple) ou encore non dédiés à l'activité menée (garages, friches, etc). Enfin certaines solutions dont les compagnies déclarent « disposer » (par exemple pour les espaces de stockage) sont en fait des solutions de fortune éphémères, basées sur la solidarité existante au sein de la profession.

Conclusion

La situation des compagnies a trop peu évolué depuis 2008.

Les nouvelles subventions n'ont pas eu l'effet levier escompté pour les compagnies émergentes. Elles sont certes venues sécuriser l'existant et ralentir la fragilisation globale du secteur, mais elles sont par trop insuffisantes pour accompagner le développement du potentiel artistique, créatif et économique des compagnies.

Et pourtant ce potentiel est évident via le nombre de représentations jouées, de spectateurs touchés, de relations directes instaurées avec les publics, de liens étroits entretenus avec les collectivités et (ou) les partenariats créés avec des structures éclectiques, l'exportation à l'international d'un grand nombre de compagnies franciliennes, leur reconnaissance artistique hors de France, et enfin, via les emplois générés par elles.

L'extrême fragilité des compagnies est patente : l'emploi permanent, véritablement structurant, est tributaire en grande partie des aides à l'emploi, les subventions dévolues à la création et aux conventionnements sont trop peu nombreuses et stagnantes, enfin, les institutionnels et décideurs culturels peinent parfois à reconnaître pleinement les arts de la rue pour leur dimension créative et les cantonnent trop souvent dans des rôles de médiation ou de divertissement. Malgré les 500 signatures d'élus au manifeste *L'art est public !* dans les faits, l'évolution est trop minime.

Il est nécessaire, voir essentiel, de développer de nouveaux dispositifs d'aides adaptés au secteur pour que les spécificités des artistes en arts de la rue soient enfin prises en compte, et ainsi aider le secteur à passer le cap d'une meilleure structuration :

- > Soutenir des projets de création in situ « one shot ».
- > Reconnaître et valoriser la dimension de partenariat des projets arts de la rue, qui, parce qu'ils investissent l'espace public, impliquent toujours un partenaire public.
- > Garantir des subventions pluriannuelles pour sortir enfin le secteur de ses fragilités économiques.
- > Reconnaître un calendrier spécifique de réalisation des projets.
- > Soutenir les emplois structurants et pérennes.
- > Annualiser des programmations parce que l'espace public est public toute l'année d'une part, et parce qu'il faut sortir les arts de la rue de leur cadre saisonnier.
- > Développer des lieux de travail et moyens de coproduction adaptés aux spécificités du secteur.
- > Valoriser les répertoires des compagnies (ne pas oublier que les durées d'exploitation des spectacles sont beaucoup plus longues, comparées aux autres champs du spectacle vivant).

C'est en encourageant la diffusion et les rencontres régulières, inventives, entre des artistes et une population, en luttant contre le sous financement persistant de notre secteur, en se battant contre la fragilité de nos compagnies et de nos lieux de fabrique que nous donnerons aux arts de la rue les moyens de se développer à la mesure de leur potentiel.

Pour cela, il faut l'affirmation d'une volonté politique forte et ambitieuse.

a z e r t y u i o p q s d
s **F é d é r a t i o n** k m
k l m w c v b **d e s** g h j
e r t y u **a r t s** u i o p
s d f u g h j **d e** k l m n
f g h j k **l a** q s d f g h
q s d f **r u e** x c v b n e
c v q s d **e n** r t y u i o
s f g h j m **i d** f v z n e

Contact:

Fédération des arts de la rue en Ile-de-France

Maison des réseaux artistiques et culturels

221 rue de Belleville

75019 PARIS

01 56 98 12 41

coordination@federationartsdelarueidf.org



Avec le soutien de la Direction
des affaires culturelles d'Ile-de-France
Ministère de la Culture et de la Communication.

la fédération des arts de la rue en Île-de-France

